

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-103

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu la demande de Madame la Directrice de l'EHPAD 66, rue de l'Ancienne Abbaye 59470  
WORMHOUT et afin de garantir le bon déroulement de la pose d'un box près du bâtiment le 10 mai  
2023,

### ARRETE:

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur 4 emplacements situés au nord du parking de l'EHPAD  
66, rue de l'ancienne Abbaye, et ce, **le mercredi 10 mai 2023 de 7h à 18h (selon plan ci-joint).**

**ARTICLE 2 :** une signalisation règlementaire sera mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation  
réglementaire temporaire par les services municipaux et prendront fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent  
arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant  
de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 03 mai 2023  
Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 03/05/2023  
Le Maire,  
Frédéric DEVOS

